

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2762**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société BASF Performance Products France - Fournitures de polymères pour les stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société BASF SE

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2762**

objet : **Marché attribué à la société BASF Performance Products France - Fournitures de polymères pour les stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société BASF SE**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-6083 du 25 février 2008, le Bureau a accepté la passation d'un marché après appel d'offres ouvert pour la fourniture de polymères pour les stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon avec l'entreprise BASF Performance Products France.

Le groupe BASF a modifié son organisation et a procédé à un transfert d'activités de l'entreprise BASF Performance Products France à la société mère BASF SE à effet du 3 octobre 2011. Il a informé la Communauté urbaine de ce changement, par mail du 13 septembre 2011, et lui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Au vu des éléments fournis, il convient d'approuver l'avenant de transfert du marché ; toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09381711 attribué à la société BASF Performance Products France et relatif à la fourniture de polymères pour les stations d'épuration de la Communauté urbaine de Lyon au profit de la société BASF SE.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.